

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Nadine DE LAJUDIE

Absent : Didier JABOUYNA,

Excusée : Corinne MOISSONNIER (pouvoir à Marie-Claire PANABIERES)

Lors de la séance du **25 janvier 2018**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

**Approbation à l'unanimité du compte rendu** du dernier conseil municipal du 30 novembre 2017.

▼ **Rajout à l'ordre du jour** : Approuvé à l'unanimité

- proposition de renouvellement du contrat d'électricité pour la salle des fêtes
- devis Phytra

**1- EPF** – Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la convention de portage qui nous lie avec l'Etablissement Public Foncier, il était prévu que la collectivité assure le bien. Or après négociation, l'EPF a obtenu de son assureur qu'il assure les biens portés pour le compte des collectivités signataires. Il convient donc de signer l'avenant de la convention du portage foncier MARGUIN et CHAPIRON afin de résilier notre police d'assurance.

**2- Rythmes scolaires** – Le Maire informe l'assemblée de la modification de la semaine scolaire et des horaires.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations pour l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable de la commune pour solliciter une dérogation à l'application de la loi sur l'organisation du temps scolaire,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 9 janvier 2018 pour revenir à la semaine de quatre jours,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR

DÉCIDE que le retour à la semaine de quatre jours sera remis en place dès la rentrée 2018.

Propose à madame la Directrice Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire comme suit :

Lundi : 8H45-11H45 / 13H30-16H30

Mardi : 8H45-11H45 / 13H30-16H30

Jeudi : 8H45-11H45 / 13H30-16H30

Vendredi : 8H45-11H45 / 13H30-16H30

**3- Participation à la protection sociale des agents communaux** - Le Conseil Municipal Après avoir délibéré à 0 voix CONTRE et 14 voix POUR, décide :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, dans le cadre de la procédure de dite labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 15 euros aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.
- précise que cette participation sera modulée au prorata du temps de travail des agents.

**4- Convention de mise à Disposition d'une solution de Dématérialisation des marchés publics**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre uniquement par voie électronique.

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation, le Maire informe l'assemblée de la mise en place par le département de l'Ain d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics.

Cette plateforme sera mise à disposition gratuitement pour les communes de l'Ain, leurs groupements ainsi que les bailleurs sociaux qui signeront la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Donne son accord pour signer la convention.

- 5- Vacations sapeurs-pompiers** - Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit l'indemnité allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la commune, suite à la présentation du nombre d'heures d'intervention de l'année 2016 qui se décompose ainsi :

- Caporaux et Caporaux Chefs	25.50 h x 8.17 € =	208.33 €
- Sapeurs	147 h x 7.61 € =	1 118.67 €
- Adjudant-chef	6.50 h x 9.23 € =	60.00 €

**6- Utilisation des salles communales**

*Par les associations* : celles-ci doivent impérativement formuler et remplir une demande de location. Pour toute manifestation recevant du public, l'autorisation de débit de boissons ne pourra excéder 1h du matin.

*Pour les soirées privées* : pas de limite horaire

*Pour les particuliers* : pas de location le week-end de la salle de réunion avec cuisine et bar du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre pour ne pas bloquer la location de la grande salle.

- 7- Dates des prochains conseils** : les jeudis 8 mars – 12 avril – 24 mai – 5 juillet 2018

- 8- Date de préparation du budget** : 28 février 19h

- 9- Panneau Pocket** : Afin de compléter le site internet et les différents modes d'affichage, la mairie met en place une application à télécharger gratuitement sur smartphone pour consulter les événements et les informations relatives à la commune et aux différentes manifestations. Pour cela, il suffit de télécharger l'application et sélectionner la commune pour recevoir les notifications.

**10- ETAT D'AVANCEMENT :**

- **PLU** : les modifications ont été réalisées – le dossier est en attente de l'avis des services de l'état. Ensuite la modification sera soumise à l'enquête publique sur une durée d'un mois.

- **Eclairage public** : le dossier est toujours à l'étude

- **Fibre** : développement en 2020

- **Vente terrain** : le diagnostic amiante pour le cabanon est en cours

-**Contrats de maintenance** : Compte tenu de l'ancienneté de nos contrats et afin de réaliser des économies sur des postes en constante augmentation, nos contrats vont être renégociés et soumis à concurrence.

**11- Questions diverses**

1. Le conseil émet un avis favorable à la demande d'un locataire pour le changement de revêtement de sol.
2. **Rencontre avec le conseil départemental de l'Ain de l'ordre des médecins** : Suite à l'examen de l'offre de soins sur le secteur de St Paul de Varax et de Lent, l'évocation d'un partage des médecins entre les 2 communes est une solution non envisageable pour ne pas casser la dynamique. En effet, la capacité d'accueil sur Lent va être augmentée dans le cadre d'un projet, en cours d'élaboration.

3. Affaire ROUX contre la commune de Lent : le tribunal d'instance se déclare incompétent.
4. Le 11 décembre 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse a validé l'accompagnement des communes volontaires pour le service « Conseil en énergie partagé ». Ce service permettra de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie afin d'optimiser les contrats d'énergie, d'être informé sur les financements et les subventions, d'analyser les dysfonctionnements et de suivre les travaux énergétiques.  
Le conseil, après discussion souhaite bénéficier de cet accompagnement.

Levée de séance à 22h50